

La présente convention, conforme à la convention type (délibération n° 2012-19 du 25/10/2012, visée par le contrôleur financier le 26/11/2012, est constituée des clauses particulières (2 pages) et des clauses générales relatives aux conventions d'aide financière.

TITULAIRE N° : 13939

SIRET N° 241 300 391 00018

COMMUNAUTÉ URBAINE DE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
LES DOCKS - ATRIUM 10.7
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Entre

LE TITULAIRE désigné ci-dessus d'une part,

et

L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Objet de la convention :

Mission Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la gestion du contrat d'agglomération MPM

Détail par opération :

Objet de l'opération	N° Opération	Travaux à justifier (en €)
Mission Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la gestion du contrat d'agglomération MPM	112 2014 128	150 000,00 € HT
N° AAP	Type d'aide	Montant d'aide (en €)
112 2014 128 OSC	Subvention	75 000,00 €
Total de la convention :		75 000,00 €

Objet de l'opération :

Mission Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la gestion du contrat d'agglomération MPM

Description de l'opération :

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion du contrat d'agglomération comprenant les prestations suivantes :

1/ Assistance pour l'administration du contrat d'agglomération :

- animation des comités techniques et des comités de pilotage,
- mise en place des outils de pilotage du contrat dont les indicateurs de suivi,
- rédaction des demandes de subventions,
- préparation éventuelle des avenants au contrat,
- mise en place d'outils de communication,
- rédaction des bilans.

2/ Assistance pour le suivi financier du contrat :

- suivi des engagements financiers,
- suivi des demandes de financement.

3/ Assistance pour le suivi technique des actions :

- mise à jour des fiches actions,
- expertise sur respect des calendriers,
- veille juridique sur les actions du contrat d'agglomération.

Durée de la prestation : septembre 2014 au 31 décembre 2017.

A _____, le

Le Titulaire

(mentions obligatoires)
Nom et qualité du signataire
Signature

A MARSEILLE, le 24/09/2014

Le Directeur Général de l'Agence de l'Eau
Pour le Directeur Général et par délégation

Le chef de service ASAF
Laurie ERREARD
